

Bilan consolidé - exercice 2006

Nos	Actif	2005	2006	Nos	Passif	2005	2006
100x	Caisses	16'370.60	2'411.60	200x	Créanciers	33'319.45	337'722.20
1011	Poste	19'009.00	1'952.05	201x	Autres créanciers	4'310.85	878.95
102x	Banques	36'564.00	20'577.55	2021	Compte-courant bancaire BCN (trésorerie)	1'655'588.30	829'776.90
105x	Débiteurs facturation	982'148.65	875'926.25	2061	Emprunt hypothécaire Etat de Neuchâtel	1'050'000.00	975'000.00
106x	Autres débiteurs (impôt anticipé,...)	827.90	71.35	2062	Emprunt hypothécaire BCN	124'315.20	384'000.00
107x	Stocks	25'170.00	23'050.00	2091	Passifs transitoires	44'996.55	44'976.30
1091	Actifs transitoires	12'353.70	1'400.00	2101	Capital de dotation	50'000.00	50'000.00
110x	Immeuble exploitation (1)	2'095'000.00	2'068'000.00	2111	Capital de la Fondation	643'512.25	643'512.25
110x	Immeuble locatif Coquemène (2)	509'020.00	523'710.00	2121	Fonds de réserve	883'033.89	893'856.24
111x	Mobilier, machines, installations (3)	292'700.00	323'700.00	2122	Fonds de réserve (immeuble Coquemène)	139'750.50	150'354.50
111x	Informatique (3)	46'000.00	36'315.00	2501	Avances reçues (s/excédents de charges de l'exercice)	2'880'861.00	2'633'647.00
112x	Véhicules	72'080.00	66'590.00	2502	Avances reçues (s/excédents de charges précédents)	2'848'118.00	3'078'013.40
1131	Titres	500.00	500.00				
1591	Excédent de charges de l'exercice (*)	3'597'613.49	3'523'248.45				
1592	Solde excédent charges (exercices précédents)	2'652'448.65	2'554'285.49				
	Total de l'actif	10'357'805.99	10'021'737.74		Total du passif	10'357'805.99	10'021'737.74
(*)	Excédent de charges unité scolaire, ...	3'534'407.35	3'374'109.40				
(*)	Excédent de charges unité de formation prof.	73'810.14	161'003.20				
(*)	Bénéfice unité immobilière (Coquemène)	-10'604.00	-11'864.15				
(*)	Total Fondation du Ceras	3'597'613.49	3'523'248.45		(de ce montant seront déduites les subventions Ofas)		
(*)	Excédent consolidé selon budgets SES :	4'865'430.00	4'485'980.00		(avant déduction des subventions Ofas attendues)		
(*)	Excédent consolidé reconnu par le SES :	3'818'120.00	3'187'588.00		(après déduction des subventions Ofas attendues)		
(1)	assurance incendie :	14'044'474.00	14'746'697.40				
(2)	assurance incendie :	1'180'000.00	1'239'000.00				
(3)	assurance incendie :	1'350'000.00	1'400'000.00				

Comptabilité
Gestion d'entreprise
Révision
Fiscalité

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION POUR L'EXERCICE 2006**au Conseil de fondation de la****Fondation "Centre régional
d'apprentissages spécialisés, Berne, Jura, Neuchâtel"****La Chaux-de-Fonds**

CH-2300 La Chaux-de-Fonds
Av. Léopold-Robert 31
Tél. 032 914 46 14
Fax 032 914 46 30
BLA 247 003

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En ma qualité d'organe de révision, j'ai vérifié la comptabilité et les comptes annuels de la Fondation "Centre régional d'apprentissages spécialisés, Berne, Jura, Neuchâtel" pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2006.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation alors que ma mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. J'atteste que je remplis les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Ma révision a été effectuée selon les normes d'audit suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. J'ai révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, j'ai apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. J'estime que ma révision constitue une base suffisante pour former mon opinion.

La demande de subvention est arithmétiquement et formellement exacte. Elle correspond aux dispositions du règlement d'exécution de la loi sur les mesures en faveur des invalides du 29 mars 1989.

Selon mon appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.

Je recommande d'approuver les comptes annuels présentés.

La Chaux-de-Fonds, le 5 mars 2007.


FIDUHAL
Patrick Haldimann